

## Travaux

La commune n'exerce plus la compétence voirie depuis le 1er janvier 2016.

L'entretien, la création et la réfection des chaussées et trottoirs, la propreté urbaine (nettoyage des rues, gestion des déchets), le mobilier urbain, l'éclairage public, le traitement des espaces verts en bordure de voirie relèvent de la responsabilité exclusive de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

**Vous pouvez suivre l'état et l'avancée des travaux sur le territoire de la CU GPS&O sur [la carte interactive des travaux](#).**



**Retrouvez toutes les démarches en ligne auprès de la CU GPS&O concernant :**

- les déchets, la culture, l'eau potable, le sport, le raccordement des eaux au réseau public, le raccordement fosse septique toutes eaux, les campagnes de subvention, les demandes de

**tournages** sur le site dédié : [demarches.gpseo.fr](http://demarches.gpseo.fr)

- **l'urbanisme :**

Déposer vos demandes 24h/24, 7j/7 sur le [guichet numérique des autorisations d'urbanisme](#)

Toutes vos questions sur les démarches d'urbanisme en cliquant [ICI](#)

Liens utiles

[Site de la Communauté Urbaine GPS&O](#)

[Guichet numérique des autorisations d'urbanisme](#)

[GPS&O démarches en ligne](#)